

" Le Bel - Event "

Camping - Caravaning ★★★

3 ***étoiles NN

35 430 St PÈRE / CHATEAUNEUF

Tél : 0033.(0)2.99.58.83.79 Fax : (33).02.99.58.82.24

www.camping-bel-event.com contact@camping-bel-event.com

CONTRAT DE LOCATION D'EMPLACEMENT, DE MOBIL-HOME, OU DE CHALET

SARL AU CAPITAL DE 10 000 € RCS St MALO N° 445 168 503 000 16 TVA : FR 28445301559 APE 552 C

Terrain de camping, classement du 20 Avril 2006, mention loisir 3 étoiles pour 115 emplacements

Entre la société SARL 2 CAD " le Bel-Event " et le contractant, il a été convenu d'une location fondée sur l'exactitude des déclarations ci-dessous. Le preneur déclare avoir eu connaissance du règlement intérieur, des tarifs du camping et accepte les conditions générales de location.

Nom (capitales) _____ Prénom _____

Rue _____ Téléphone _____

Code Postale _____ Ville _____ Nat _____

Comment avez vous connu le camping Site internet Guide Relation

Je désire louer : Pour la période du _____ / _____ / 2012 au (départ) _____ / _____ / 2012

Nb Adultes _____ Nb Enfants _____ Ages / _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Nb d'animaux _____ (hors loc. M-H & Chalet) carnet de vaccination obligatoire

▣ **Emplacement:** Tente Dimensions _____ x _____ Mètres
 Caravane Dimensions _____ x _____ Mètres
 Électricité (oui / non)

▣ **Locatifs:** Mobil – home Tradition (2chambres)
 Mobil – home Cottage (2chambres)
 Mobil – home Cottage (3chambres)
 Chalet – bois (3chambres)

➤ **Règlement :** 25 % d'acompte du séjour : _____ €
Frais de dossier : _____ €
Soit un total de : _____ €

➤ **Mode de règlement :**

Chèque bancaire (Compte Français seulement) banque et n° _____
 Espèces Chèques vacances Mandat
 Carte bancaire (n° _____ date exp _____ / _____) 3 derniers chiffres au dos de la carte. _____

Conditions générales de vente:(Extraits)

- 1. Assurance:joindre obligatoirement une attestation de contrat villégiature pour Mobil-home & Chalet. (photocopie)**
- Toute réservation devient effective après réception du contrat dûment complété, signé et accompagné de l'acompte (frais de dossier + 25 % du séjour), le solde de la redevance prévu sera payable à l'arrivée. Une confirmation vous sera envoyée après acceptation.
- 3. Frais de dossier: 7,50 €** (réservation du 07/04 au 29 /06 et du 25/08 au 22/09) **15,00€** (réservation du 30/06 au 24/08)
- La direction du camping est seule juge de l'acceptation ou du refus d'une demande de réservation sans en avoir à donner d'explication.
- La direction se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement prévu si elle restait sans nouvelles 24 heures après la date d'arrivée.
- En cas d'annulation de la location, 60 jours avant la date d'arrivée prévue, l'acompte sera remboursé, passé ce délai, les sommes versées au camping resteront acquises.
- Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, sauf cas de force majeure prouvé (décès, hospitalisation.)
- La direction se donne le droit à tout moment, d'expulser les locataires, en cas de non-respect du règlement intérieur, de dégradation du matériel ou du non-respect du personnel du camping. Le règlement du camping est affiché au camping.
- En cas de prolongation du séjour (si possible), le locataire devra en informer la réception 24 heures avant son départ prévu.
- Location avec un petit animal accepté dans Mobil-homes cottage seulement

Fait à : _____ Le _____ / _____ / 2012
(Faire précéder la signature de la mention) " Lu et approuvé"